

Communiqués de presse jusqu'à 2015 23.09.2012

## Un signal contre les excès d'une société qui multiplie les interdictions

La réglementation actuelle garantit une protection suffisante contre la fumée passive

Le refus clair de l'initiative populaire « Protection contre la fumée passive » confirme une formule éprouvée, l'association d'une loi fédérale et de règles cantonales, qui garantit une protection suffisante de la population et en particulier des travailleurs contre la fumée passive. Aux yeux de l'économie suisse, ce résultat net est réjouissant. En effet, l'acceptation du projet aurait non seulement entraîné une interdiction absurde de la fumée à des postes de travail individuels, mais aurait également pesé sur le secteur de la restauration ainsi que sur d'autres secteurs économiques.